



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

Stage multisports

Du 23 au 27 février 2026

6-7 ans - 4€ la journée soit 20€ la semaine

Les documents suivants sont obligatoires pour participer à ce stage

multisports : Le questionnaire de santé ou un certificat médical (daté et signé)
La fiche d'inscription – L'autorisation parentale

9h30-16h30 au centre sportif Philippe-Cattiau (prévoir un panier repas)
Durant la pause-déjeuner, activités culturelles, jeux

9h30-12h - 13h30-16h30 au centre sportif Philippe-Cattiau

*Récupération de l'enfant au complexe sportif Philippe-Cattiau par le responsable à 12h.
Le responsable redépose l'enfant au complexe sportif Philippe-Cattiau à 13h30 pour l'après-midi.*

Journées souhaitées (cochez le ou les jours souhaités)

Lun. 23 fév. Mardi 24 fév. Mer. 25 fév Jeu. 26 fév. Ven. 27 fév.

Enfant

Nom - Prénom :

Date et lieu de naissance :

Responsable légal (père, mère ou tuteur)

Nom et Prénom :

Adresse :

Situation familiale : Marié (e), célibataire, divorcé (e)

Domicile : Portable : Travail :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et Prénom :

Adresse :

Domicile : Portable : Travail :

Nom et Prénom :

Adresse :

Domicile : Portable : Travail :

Renseignements médicaux et remarques relatifs à la santé de l'enfant

Nom du médecin de famille :

Adresse et téléphone :

Traitement spécifique, allergie (s) ou contre-indication quelconque :

.....
.....
.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Nom - Prénom :

Père **Mère** **Tuteur légal** de l'enfant susnommé l'autorise à participer à l'activité physique et sportive proposée par la Ville de Villeneuve-la-Garenne

J'autorise Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à mon domicile à la fin des activités.

J'autorise Je n'autorise pas expressément, en outre, la Ville de Villeneuve-la-Garenne :
À utiliser les photographies de mon enfant prises à l'occasion des activités pratiquées. Celles-ci pourront apparaître différents médias papiers et numériques de la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

J'autorise Je n'autorise pas tout responsable du service des Sports de la Ville de Villeneuve-la-Garenne à faire soigner mon enfant et à pratiquer toute intervention d'urgence.

En aucun cas, la Ville ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (bijoux, portable ou autres).

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Signature des parents (ou représentant légal de l'enfant) :